



Paris, le 17 avril 2019

Déclaration unitaire des organisations représentatives au Comité Technique Central des DDI

Monsieur le Secrétaire général du gouvernement,
Mesdames et messieurs les représentants des ministères,
Mesdames et messieurs les directeurs,

Depuis de longs mois, l'ensemble de nos organisations dénonce en cette instance **la parodie de dialogue social accompagnant la conduite du chantier AP 2022 dans son volet « Etat territorial »**.

Depuis de longs mois, nous avons pointé et dénoncé les effets de la fusion budgétaire des programmes 307 et 333, entraînant pour ses concepteurs **transfert du pilotage des DDI au seul ministère de l'Intérieur et lancement d'une vaste opération de fusion/absorption des secrétariats généraux des DDI**.

Ce processus s'opère, une fois encore, **sans aucune étude d'impact, dans la précipitation** et en poursuivant un double objectif :

- **Réduire les ETP affectés aux fonctions supports** déjà sacrifiés depuis 2010, au mépris de l'efficacité des services, **dans une logique purement comptable de réduction des dépenses publiques et d'externalisation de missions** (un « new deal » avec les entreprises serait sérieusement étudié au ministère de l'Action et des Comptes Publics pour privatiser des missions support de l'Etat).
- **Transformer les DDI en simples services de préfecture**, avant de s'attaquer à la prochaine étape aux directions régionales.

À la création des DDI, les secrétariats généraux ont été constitués en fusionnant plusieurs cultures et pratiques ministérielles et **sont parvenus à un équilibre précaire**, constamment menacé par **des** coupes à vif dans les effectifs, mettant les personnels en difficulté pour répondre aux besoins des services et des agents, **tout en maintenant le lien RH ministériel indispensable à l'alimentation des DDI en compétences**.

Regrouper ces secrétariats généraux au fonctionnement transversal avec celui de la préfecture dont l'organisation est verticale, **en moins de 9 mois** en prétendant pouvoir construire un projet équilibré, efficace, respectueux des agents et du dialogue social **est au mieux illusoire, au pire mensonger**.

Le fonctionnement et l'évolution des SIDSIC ne peuvent que conforter cette opinion. **Un bilan du fonctionnement des SIDSIC devrait d'ailleurs être un préalable** avant toute évolution de leur organisation, et toute transposition de leur « modèle » à toute autre mission.

Plus largement, il est assez incongru d'observer que le Gouvernement s'entête à vouloir intensifier les processus de mutualisation, **sans pour autant engager des démarches d'évaluation de celles déjà effectives, permettant de juger de leur efficacité ou de leur carence.** Cette démarche de transparence, partagée ou pas, serait au moins l'exercice minimal attendu, pour construire positivement, plutôt que détruire.

Sur ce sujet comme sur l'ensemble de ceux touchant à l'avenir des DDI et de leurs missions, **ce n'est visiblement pas dans les instances représentatives qu'il faut attendre une information honnête et transparente, encore moins une quelconque écoute ni négociation.** Non, les informations, il faut aller les chercher dans le discours du Ministre de l'Intérieur du 17 janvier aux Préfets lors de ses vœux ou dans la presse spécialisée ou dans des semi-confidences ministérielles isolées, ou encore dans nos réseaux syndicaux.

Dans ce contexte, **les agents et cadres des secrétariats généraux sont légitimement inquiets.** Cette inquiétude s'est immédiatement traduite en signes tangibles : demandes de mutation, postes publiés « à durée déterminée » ne trouvant pas preneurs ...

Il y a en l'état **un vrai risque de pertes de compétences dans les services supports des DDI, qui va pénaliser tous les services métiers,** qui ne veulent pas perdre des interlocuteurs de proximité sur les sujets RH, gestion de BOP spécifiques, logistique, juridique, communication, action sociale....

Non, les fonctions « support » ne sont pas inutiles et les agents qui exercent ces missions ne sont pas une dépense à fonds perdus. **Leur travail permet le fonctionnement correct et efficient des services dits « techniques » dans l'immense variété de leurs missions,** lesquelles n'ont fait que se complexifier ces 20 dernières années. Et que dire de la perspective de déstructurer les fonctions RH de proximité, **alors que le gouvernement ne jure que par l'accompagnement des agents** pour dédramatiser les nouvelles restructurations qu'il envisage pour supprimer 120 000 postes de fonctionnaires ?

Alors oui, **l'inquiétude est palpable, et la colère monte.**

Si 82 % des agents des DDI nous ont désignés en participant massivement au scrutin du 6 décembre 2018, **ce n'est pas pour servir de caution** au gouvernement dans cette nouvelle tentative de passage en force, **s'ajoutant à celui du projet de loi de « transformation de la Fonction Publique » justifiant un appel unitaire à la grève le 9 mai prochain,** étape forte du processus de mobilisation.

Alors si nous sommes aujourd'hui devant vous, **c'est en toute légitimité, en toute honnêteté et transparence dans nos positions** vis à vis des agents que nous représentons et de l'administration avec laquelle nous tentons de dialoguer.

Nous avons adopté une résolution unanime à l'occasion du CT du 21 février dernier et nous avons été auditionnés par la mission inter-inspection en charge de faire des propositions au Premier ministre, dont le rapport est soi-disant attendu pour effectuer les arbitrages. Or, **l'information est désormais publique, l'administration travaille déjà à la mise en œuvre d'une organisation faisant fi de l'ensemble de nos revendications, sans avoir même attendu les conclusions de l'inspection.**

A ce propos, il semblerait qu'un rapport intermédiaire de l'inter-inspection générale ait été remis en ce début de mois, pourtant il n'est pas prévu d'information sur ce point à l'ordre du jour de ce CT. **Cela est très révélateur, mais vous allez nous en donner les raisons !**

Les représentants du personnel ne sont pas dupes de votre double démarche : celle de missionner des inspecteurs pour proposer des modèles de construction de SG communs en définissant ces activités-support et les moyens à y consacrer, en prenant le soin de consulter les représentants du personnel, comme ils vous l'ont demandé, ce qui sera ainsi le gage d'une forme de dialogue social. **Mais en même temps, vous disposez déjà du modèle de SG commun, élaboré sous la houlette du Ministère de l'Intérieur par votre chargé de mission, qui a fixé une feuille de route pour qu'il soit décliné par chacun des ministères.**

Par ailleurs, nous apprenons que le CTM du ministère de l'Intérieur devait initialement se prononcer sur un arrêté relatif au CT des DDI le 25 avril, **alors même que le CT des DDI n'a été ni saisi ni informé.**

Accepter de rester aujourd'hui dans cette instance, ce serait donc accepter de se laisser berner ou de se faire instrumentaliser. Cela, nous ne l'accepterons pas.

Aussi, **nous conditionnons la reprise des travaux de cette instance :**

- **à l'arrêt immédiat de l'ensemble des démarches nationales et locales** préfigurant la mise en place au pas de charge des secrétariats généraux communs
- **à la présentation des conclusions de la mission inter-inspection**
- **à un échange dans un délai très rapide avec le chargé de mission** que vous avez mandaté, afin de porter nos remarques, nos revendications et nos contributions
- **à une réponse formelle du Premier ministre à notre résolution du 21 février 2019**, excluant en particulier les fonctions RH du périmètre à mutualiser
- **à l'information immédiate des agents que**, quels que soient les arbitrages en matière d'organisation, **aucune réorganisation ne sera mise en place avant le 1^{er} janvier 2021.**

Il n'a pas échappé aux représentants du personnel que le Gouvernement, par la mise en place de ces SG communs, veut réinventer une gouvernance nouvelle de l'interministérialité locale et plus largement de l'État territorial.

Mais **nous n'accepterons pas qu'elle se fasse au détriment des agents que nous représentons**, les laissant dans la plus totale ignorance et avoir comme alternative soit de suivre à l'aveugle leur poste là où il sera ou bien de devoir quitter leur poste. Dans les deux cas, **vous prenez le risque d'un affaiblissement complet des activités supports, et par ricochet des services métiers des DDI** : est-ce le bon chemin pour renforcer le service public de proximité souhaité par la population ?

A ne pas vouloir entendre, le gouvernement a déjà connu quelques déconvenues...**saura-t-il enfin apprendre de ses erreurs ?** C'est la question ici posée.

Comme l'a dit le Premier ministre lui-même le 8 avril dernier *«Si on ne prend pas le temps de bien écouter, en général, on n'entend pas bien»*.

Reste donc à passer aux actes.

Nous vous remercions de votre attention, et attendons des gestes concrets en retour.